



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 16 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes ALTIERI Sandrine, BIBENS Nathalie (départ à 22h00 après le vote du budget), CHARREAU Sylvie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, REYNIER Véronique, VERDIER Béatrice et Mrs. BIBENS David, CONTE Alexandre, COTTON Emmanuel, DABEY Jean-Christophe, JEAN-JUSTIN Eric, MORIZET Emmanuel

Etaient excusés : BEYNEIX Cécile

Pouvoirs : BEYNEIX Cécile donne pouvoir à GILLES Roxane

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu

DCM 036/2020 – DELIBERATION “VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020”

Dans le cadre du budget, l'attribution des subventions a été votée comme suit :

- *La prévention routière : 50 €*
- *Association des Parents d'élèves de Fauguerolles : 200 €*
- *Le Souvenir Français : 50 €*

Montant attribué pour 2020 : 300 €

Montant prévisionnel de l'enveloppe globale : 1 000 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryline De PARSCAU, Maire de Fauguerolles, vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2020 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 563 047 €

Recettes : 563 047 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 744 048 €

Recettes : 744 048 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 563 047 € (dont 432 873 € de RAR)

Recettes : 563 047 € (dont 298 021 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 744 048 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 744 048 € (dont 0,00 de RAR)

22h00 : Départ de Mme BIBENS Nathalie -> reste 13 votants

DCM 037/2020 - “ENCAISSEMENT DE LA CAUTION DU LOGEMENT COMMUNAL”

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de garder la caution du logement qui s'élève à 409.00 €
 - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
-

DCM 038/2020 – “APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET TERRITOIRE D'ENERGIE 47”

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle cadastrée section B – chemin rural de l'Hôpital au bénéfice de TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre des travaux sur le réseau de distribution public d'électricité de sécurisation BT poste Maurissan à Fauguerolles,

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le conseil municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.
-

DCM 039/2020 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE « DROIT DES SOLS » AU PROFIT DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fauguerolles au service commun « droit des sols » de Val de Garonne Agglomération » ;

APPROUVE la convention régissant les principes du service « droit des sols » entre la commune et la Communauté Val de Garonne Agglomération ;

AUTORISE le maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier;

AUTORISE le maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention ;

Question diverses :

- Mme le Maire dit que la création des commissions de Val de Garonne Agglomération est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui aura lieu le jeudi 23 juillet 2020. 9 commissions sont prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 036/2020 à DCM 039/2020.

Fin de séance à 22H10